

SPORT SANTÉ

SPORT SUR ORDONNANCE

ATELIERS SPORTIFS MUNICIPAUX
2025-2026



Faites un pas de plus vers votre santé et votre bien-être. Activités variées toute l'année, accessibles à tous.
Cette activité peut vous être prescrite par votre médecin dans le cadre du dispositif PEPS : Prescription d'Exercice Physique pour la Santé.



LES VENDREDIS DE 14H15 À 15H15 OU DE 15H30 À 16H30

(CRÉNEAU CHOISI PAR L'ÉDUCATEUR EN FONCTION DU NIVEAU DE CHACUN)

DU 19/09/25 AU 12/12/25

ET DU 09/01/26 AU 27/03/26

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DES SPORTS

☐ JUSTIFICATIFS FOURNIS:

- ☐ ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile
- ☐ JUSTIFICATIF DE DOMICILE (FACTURE EDF, D'EAU...DE MOINS DE 6 MOIS)
- ☐ CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION à la pratique de l'activité physique

☐ INFORMATIONS SANTÉ

☐ DOSSIER COMPLET REMIS LE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Etat Civil : ☐ M. ☐ MME ☐ MLLE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Mobile :

E-mail :

Date Naiss. : Lieu Naiss. :

DISPOSITIF PEPS

Possédez vous une prescription médicale pour cette activité ?

☐ OUI

☐ NON

INFORMATIONS DIVERSES

Toute information utile à communiquer aux éducateurs :

[illegible]

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

INFORMATIONS :

- Les séances sont dispensées aux Parentissois en priorité. Elles sont accessibles et adaptées à tous.
- Le nombre de personnes par groupe sera limité pour que la séance se passe dans les meilleures conditions.
- Les séances se dérouleront en majorité à l'extérieur, en milieu naturel.
- En cas de mauvais temps et d'indisponibilité de salle, la séance pourra se voir annulée.
- Prévoir une tenue adaptée.
- Votre municipalité disposant d'un éducateur diplômé de la formation "activité sportive sur prescription médicale dispositif PEPS", vous pouvez prétendre à un remboursement par votre mutuelle. Une attestation de paiement pourra vous être fournie sur demande.
- Le lieu de rendez vous est fixé au poste de secours de Parentis-en-Born (au niveau du lac) ou devant les arènes.
- Un groupe "Whats app" sera mis en place afin que vous puissiez être prévenu(e) de tout changement d'horaire ou de lieu de rendez vous.

HORAIRES:

VENDREDI de 14h15 à 15h15

VENDREDI de 15h30 à 16h30

Ces horaires correspondent au début et à la fin de l'activité.

Pour des raisons d'organisation interne, les horaires des cours sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions et des impératifs de service.

TARIFS :

Résidant à Parentis en Born : 40,80€ par trimestre

Non résidant à Parentis en Born : 255€ par trimestre